

Séance du conseil municipal du mercredi 25 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mercredi vingt-cinq septembre à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune d'ÉVRAN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Patrice GAUTIER, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 15

Etaient présents : M. Patrice GAUTIER, Maire - Mme Caroline GAINOT, 1^{ère} adjointe - M. Alain BRARD, 2^{ème} adjoint - Mme Jacqueline PLANCHOT, 3^{ème} adjointe - M. Loïc MAUFRAIS, 4^{ème} adjoint - Mme Morgane BERNARD, 5^{ème} adjointe - M. Jérôme LEGOFF (*à partir de 19h35, question n° 1*) - Mme Christelle LEMAIRE - M. Fabrice ROTH - M. Vincent LAGOUE - Mme Gaëlle JEANNE - Mme Carole VIVIER - M. Jérôme PAPELARD.

Etaient absents : M. Lawrence BARBIER - Mme Sabrina PIEDEVACHE.

Quorum :

- Jusqu'à 19h35 : 12
- A partir de 19h35 (question n° 1) : 13

Pouvoirs : M. Lawrence BARBIER à Mme Morgane BERNARD,
Mme Sabrina PIEDEVACHE à M. Jérôme LEGOFF.

Secrétaire de séance : Mme Caroline GAINOT a été nommée secrétaire de séance.

Convocation en date du 18 septembre 2024 et affichée à la porte de la Mairie le 18 septembre 2024.
Affaires inscrites à l'ordre du jour de la séance du 25 septembre 2024.

Le procès-verbal de la précédente réunion du 16 juillet 2024 n'a pas fait l'objet d'observations et est approuvé à l'unanimité.

~~~~~

**Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité (POUR : 13, CONTRE : 0, ABSTENTIONS : 0),  
l'ajout à l'ordre du jour de la question suivante :**

- ✓ 80<sup>ème</sup> anniversaire de la Libération : Demande de subvention pour la réalisation d'un livre et d'une stèle commémorative à l'ONaCVG

~~~~~

ORDRE DU JOUR

1. Indemnités de fonction des élus (report)
2. Budget principal : Décision modificative n° 2
3. Transformation de 2 salles communales en Centre de Santé : Demande de subvention au titre du Contrat de Territoire au Conseil Départemental des Côtes d'Armor (report)
4. Centre Technique Municipal : Demande de subvention au titre du fonds de concours à Dinan Agglomération
5. Fixation du tarif du topoguide
6. Fixation du tarif de la consigne des gobelets
7. Indemnité de gardiennage de l'église 2024
8. Acquisition des fonds de jardin des parcelles cadastrées section AB n° 293 et 294

9. 80^{ème} anniversaire de la Libération : Demande de subvention pour la réalisation d'un livre et d'une stèle commémorative à l'ONaCVG (ajout)

~~~~~

### Délibération n° 2024-08-01

**Objet : Budget principal : décision modificative n° 2**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1612-1 et suivants et L2311-1 à L2343-2 ;

**Vu** la délibération du Conseil Municipal n° 2024-04-07 en date du 15 avril 2024 approuvant le budget prévisionnel de la Commune de l'exercice en cours ;

**Considérant** la nécessité d'ajuster les crédits votés au budget prévisionnel de l'exercice en cours ;

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, (POUR : 15, CONTRE : 0, ABSTENTIONS : 0),**

- **DÉCIDE** de procéder à des virements de crédits,
- **ADOpte** la décision modificative n° 2 au budget principal telle que figurant dans le tableau ci-après :

| SECTION DE FONCTIONNEMENT                                        |         |             |                                      |         |             |
|------------------------------------------------------------------|---------|-------------|--------------------------------------|---------|-------------|
| DÉPENSES                                                         |         |             | RECETTES                             |         |             |
| Chapitre                                                         | Article | Montant     | Chapitre                             | Article | Montant     |
|                                                                  |         |             |                                      |         |             |
|                                                                  |         |             |                                      |         |             |
|                                                                  | TOTAL   | 0.00 €      |                                      | TOTAL   | 0.00 €      |
| SECTION D'INVESTISSEMENT                                         |         |             |                                      |         |             |
| DÉPENSES                                                         |         |             | RECETTES                             |         |             |
| Chapitre / Opération                                             | Article | Montant     | Chapitre / Opération                 | Article | Montant     |
| Chap. 041 - Opérations patrimoniales                             | 2111    | 625.00 €    | Chap. 041 - Opérations patrimoniales | 1323    | 625.00 €    |
| Op. 22 - Restaurant scolaire                                     | 2188    | 600.00 €    | Op. 256 - Centre de Santé            | 13461   | 47 700.00 € |
| Op. 263 - Stèle "Libération Évran 1944"                          | 231     | 1 100.00 €  |                                      |         |             |
| Op. 264 - Travaux électricité et chauffage - Appt 6, Bd Gaultier | 231     | 15 000.00 € |                                      |         |             |
| Op. 265 - Acquisition des fonds de jardin AB 293 et 294          | 2118    | 31 000.00 € |                                      |         |             |
|                                                                  | TOTAL   | 48 325.00 € |                                      | TOTAL   | 48 325.00 € |

- **DIT** que la présente délibération sera transmise au Comptable Public assignataire.

~~~~~

Délibération n° 2024-08-02

Objet : Centre Technique Municipal : Demande de subvention au titre du fonds de concours à Dinan Agglomération

Vu la délibération n° 2024-04-16 du 15 avril 2024 par laquelle le Conseil Municipal a décidé d'acquérir un bien immobilier composé d'un terrain d'une contenance de 3 337 m² et d'un bâtiment d'environ 584 m², situé 3 rue du Clos de la Pierre dans la zone d'activités et cadastré section F n° 1175, 1177, 1178 et 1180, au prix de 250 000 € ;

Vu le projet de la Commune d'y aménager le futur Centre Technique Municipal ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, (POUR : 15, CONTRE : 0, ABSTENTIONS : 0),

- **FIXE** le prix de vente du topoguide « Balades et randonnées - 60 circuits sur la destination Dinan-Cap Fréhel » à 5 € l'unité.
- **DIT** que la recette de la vente de ce livre sera encaissée via la régie de recettes « Mairie »,
- **DIT** que la présente délibération sera transmise au Comptable Public assignataire.

~~~~~

**Délibération n° 2024-08-04**

**Objet : Fixation du prix de la consigne de gobelets**

La Commune d'Évran a acheté des gobelets qu'elle utilise lors des événements qu'elle organise (A Dimanche au Canal, ...).

Afin de limiter la non-restitution de ces gobelets, il est proposé de fixer un tarif de consigne.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, (POUR : 15, CONTRE : 0, ABSTENTIONS : 0),**

- **FIXE** le prix de la consigne d'un gobelet à 1 €.
- **DIT** que la recette liée à la consigne des gobelets sera encaissée via la régie de recettes « Mairie »,
- **DIT** que la présente délibération sera transmise au Comptable Public assignataire.

~~~~~

Délibération n° 2024-08-05

Objet : Indemnité de gardiennage de l'église – Année 2024

La commune peut rémunérer un gardien pour assurer le gardiennage de l'église (il s'agit non pas d'une présence constante, mais d'une visite régulière de l'église pour en surveiller l'état et rendre compte au Maire des dégâts éventuels). Le gardien peut être soit le ministre du culte, soit un particulier.

Vu la circulaire n° NOR/INT/A/87/00006/C du 08 janvier 1987 qui précise que le montant de l'indemnité allouée aux préposés chargés du gardiennage des églises communales peut faire l'objet d'une revalorisation annuelle au même taux que les indemnités exprimées en valeur absolue allouées aux agents publics et revalorisées suivant la même périodicité ;

Considérant que le montant de l'indemnité pour un gardien résidant dans la commune où se trouve l'église a été revalorisé au 1^{er} janvier 2024 à 503.42 € ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité (POUR : 15, CONTRE : 0, ABSTENTIONS : 0),

- **DÉCIDE** d'attribuer pour l'année 2024 une indemnité de gardiennage de l'église d'un montant de 503.42 €,
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la commune au compte 6282,
- **DIT** que la présente délibération sera transmise au Comptable Public assignataire.

~~~~~

**Délibération n° 2024-08-06**

**Objet : 80<sup>ème</sup> anniversaire de la Libération : Demande de subvention à l'ONaCVG 22**

A l'occasion du 80<sup>ème</sup> anniversaire de la Libération, l'État via l'Office National des Combattants et des Victimes de Guerre (ONaCVG), établissement public sous tutelle du ministère des Armées créé en 1916, soutient financièrement les actions de mémoire réalisées par les collectivités territoriales.

**Considérant** la réalisation par la Commune d'Évran du livre « Pain noir, chewing-gums et chocolat », recueil de témoignages et de photographies d'Évrannaises et d'Évrannais ayant vécu lors de l'occupation allemande et de la Libération ;

**Considérant** l'installation d'une stèle commémorative à Bétineuc en mémoire de deux résistants bretons et d'un soldat américain ;

**Vu** le plan de financement de ces actions :

| DÉPENSES           |                 | RECETTES                                   |                 |
|--------------------|-----------------|--------------------------------------------|-----------------|
| Type               | Montant € TTC   | Type                                       | Montant €       |
| Biographe          | 3 115 €         | Subvention ÉTAT – ONaCVG 22                | 2 000 €         |
| Mise en page       | 1 000 €         | Participation Saint André des Eaux (Stèle) | 1 000 €         |
| Impression         | 3 144 €         | Participation Cercle Culturel Rance Linon  | 1 000 €         |
| Stèle Bétineuc     | 2 100 €         | Don M. COUDRAY                             | 50 €            |
| Code ISBN          | 36 €            | Vente de livres                            | 5 140 €         |
| Cérémonies (2)     | 550 €           | Autofinancement                            | 955 €           |
| Salaire et charges | 200 €           |                                            |                 |
| <b>TOTAL</b>       | <b>10 145 €</b> | <b>TOTAL</b>                               | <b>10 145 €</b> |

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, (POUR : 15, CONTRE : 0, ABSTENTIONS : 0),**

- **APPROUVE** la réalisation du livre « Pain noir, chewing-gums et chocolat » ainsi que l'installation d'une stèle commémorative à Bétineuc,
- **APPROUVE** le plan de financement,
- **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Commune,
- **SOLLICITE** une subvention de 2 000 € de l'ONaCVG 22.

~~~~~

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.

~~~~~

**Délibérations prises lors de la séance du Conseil Municipal du 25 septembre 2024 :**

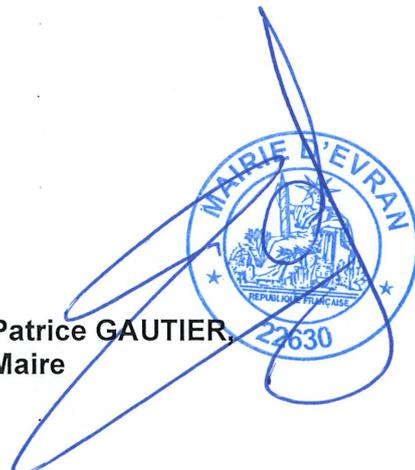
n° 2024-08-01, 2024-08-02, 2024-08-03, 2024-08-04, 2024-08-05 et 2024-08-06.

**Conseillers présents :**

M. Patrice GAUTIER, Maire - Mme Caroline GAINOT, 1<sup>ère</sup> adjointe - M. Alain BRARD, 2<sup>ème</sup> adjoint - Mme Jacqueline PLANCHOT, 3<sup>ème</sup> adjointe - M. Loïc MAUFRAIS, 4<sup>ème</sup> adjoint - Mme Morgane BERNARD, 5<sup>ème</sup> adjointe - M. Jérôme LEGOFF (à partir de 19h35, question n° 1) - Mme Christelle LEMAIRE - M. Fabrice ROTH - M. Vincent LAGOGUÉ - Mme Gaëlle JEANNE - Mme Carole VIVIER - M. Jérôme PAPELARD



**Caroline GAINOT,  
Secrétaire de séance**



**Patrice GAUTIER,  
Maire**

